

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 25 avril, à vingt heures et 30 minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 18 avril 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 1

Etaient présents : Isabelle DUGAST, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Caroline LECLERC, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX.

Absents : Gaëtan BRARD,

Excusé : Clément FLANDRIN, Isabelle KHALDI-PROVOST, Pascal PETIT,

Pouvoirs : Isabelle KHALDI-PROVOST donne pouvoir à Myrtille GOUPIL pour la représenter

Secrétaire : Patrick MAILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2016.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Jury d'assises : tirage au sort des jurés
- Avis sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
- Finances : décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune
- Affaires diverses

Jury d'assises : tirage au sort des jurés

En application de la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée, de la circulaire n°79.94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et du Code de procédure pénale, et comme chaque année, il appartient aux communes de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés, aux Assises de la Loire-Atlantique en 2017.

Un arrêté préfectoral en date du 4 avril 2016 fixe la répartition des jurés devant être appelés à siéger à la cour d'Assises de la Loire-Atlantique en 2017.

Le tirage au sort porte toujours sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par le Code Electoral (article L.17).

1^{er} tirage : numéro de la page

2^{ème} tirage : numéro de ligne et par conséquent le nom du juré.

Les opérations sont à effectuer autant de fois qu'il y a de jurés à désigner.

Le tirage au sort prévu à l'article 261 du Code de Procédure Pénale est fait par le Maire de la commune.

D'une façon générale, le tirage au sort doit avoir lieu publiquement.

Le nombre de noms à tirer doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription considérée.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2017, ne doivent pas être retenues (les personnes nées après le 31 décembre 1993).

Nombre de jurés pour la commune de Notre-Dame-des-Landes : 2

Monsieur le Maire procède au tirage au sort

NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE
BOURY	Stéphane	22, La Lande 44130 Notre-Dame-des-Landes	09/12/1973
DROUET	Joseph	La Héraudais 44130 Notre-Dame-des-Landes	21/05/1926
LAMBERT	Maurice	19 rue des Engoulevents 44130 Notre-Dame-des-Landes	22/09/1933
MAURY	Renan	Les Fosses 44130 Notre-Dame-des-Landes	08/10/1979
SEROUX	Ghislain	La Prise Bréhaut 44130 Notre-Dame-des-Landes	15/06/1993
LERAY	Yves	La Roberdière 44130 Notre-Dame-des-Landes	15/03/1947

Avis sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Rappel du contexte réglementaire

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire doit élaborer un "Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ". Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et du contexte local. La Communauté de communes Erdre et Gesvres dispose d'un PLH exécutoire et doit donc se doter de ce nouvel outil.

Le conseil communautaire du 30 mars 2016 a validé le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Ce projet a fait l'objet d'un travail partenarial associant les représentants des communes et les acteurs concernés par la gestion de la demande de logement social (Union Sociale pour l'Habitat, bailleurs sociaux, services de l'Etat, ADIL, CREHA Ouest, Action logement) à l'occasion de deux réunions les 14 janvier et 25 février 2016.

Conformément à l'article L 441-2-811 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Communauté de Communes Erdre et Gesvres a transmis le projet aux communes de son territoire qui disposent d'un délai de 2 mois pour transmettre leur avis.

Objectifs et contenu du plan

- Organiser la gestion partagée de la demande de logement social

Le plan doit permettre la mise en commun des demandes et des pièces justificatives et le partage des informations contenues dans le dossier.

Erdre et Gesvres remplira cet objectif en adhérant et participant financièrement au fonctionnement du fichier commun de la demande (Imhoweb) géré par le CREHA Ouest.

Les acteurs du traitement des demandes (communes "lieux d'enregistrement", bailleurs sociaux, collecteurs Action logement) peuvent partager l'ensemble des informations.

- Configurer un service d'accueil et d'information des demandeurs

Les 12 communes d'Erdre et Gesvres sont parties prenantes du dispositif en tant que lieu d'accueil et d'information.

Le plan établit le socle commun des informations qu'elles doivent être en mesure de délivrer au public avant dépôt d'une demande de logement :

1. Règles nationales d'accès au logement social
2. Informations générales propres au territoire : lieux d'accueil et d'enregistrement, délai, caractéristiques de l'offre et de la demande de logements sociaux, données sur les attributions
3. Les critères de priorités applicables sur le territoire : critères réglementaires (handicap, mal logement, hébergés, violences conjugales), Plan départemental, contingent préfectoral, réservataires (Actions logement, communes).

Les agents des communes en charge de l'accueil et de l'information des demandeurs pourront, en cas de besoin, obtenir l'appui de la permanence téléphonique de l'Espace Habitat Social (EHS) de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Parmi les 12 communes du territoire, 8 sont répertoriées comme lieu d'enregistrement de la demande locative sociale : Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, St Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

Calendrier prévisionnel

29 juin 2016 : conseil communautaire pour adoption du plan définitif

Juillet 2016 : transmission du plan définitif au Préfet

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **EMET un avis favorable** au projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information aux demandeurs

Finances : décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune

M. Le Maire informe l'assemblée de sa décision de payer la facture de fourniture d'électricité d'un administré pour lequel l'opérateur Direct Energie a coupé l'approvisionnement pour défaut de paiement.

Pour accélérer la procédure de réouverture de la fourniture d'électricité pour cette personne âgée et dans l'urgence de la situation, M. le Maire a utilisé la carte achat public lié au budget principal de la commune.

Le paiement relève d'une dépense du Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de régulariser cette dépense, M. le Maire expose la décision modificative suivante :

article	libellé	montant
657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	- 280.00 €
6713	Charges exceptionnelles : secours et dots	+ 280.00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** ces propositions
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire cette décision au budget principal de la commune.

Affaires diverses

I – Inauguration du Pôle Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du Pôle Enfance Jeunesse a été fixée au samedi 30 avril 2016 à 11h00. L'inauguration officielle sera suivie de la visite du bâtiment et d'un vin d'honneur. La Population de Notre-Dame-des-Landes est ensuite invitée aux Portes Ouvertes jusqu'à 16h00. De 14h00 à 16h00, ces Portes Ouvertes seront animées par l'équipe Enfance Jeunesse qui a préparé avec les enfants des animations autour de la parentalité :

- 1 – Accueil pour orienter les parents avec Etienne ou Linda,
- 2 – Espace parcours psychomotricité avec le nouveau matériel, avec Mathieu et Gaël,
- 3 – Espace lecture/jeu de société avec Octavie,
- 4 – Espace « fresque » avec Annaïg, où parents et enfants pourront laisser un message ou coller une image,
- 5 – Espace extérieur avec thé/café où des échanges avec les parents auront lieu sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, avec Linda ou Etienne,
- 6 – et enfin, une transition vers la Maison des Jeunes avec la mise en place d'un graff végétal, avec Briec.

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'importance de leur présence pour accueillir les landaises et les landais tout au long de cette journée.

II – Moulin de Foucré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pose des ailes du Moulin de Foucré aura lieu le lundi 2 mai prochain. L'entreprise Thierry Croix arrivera dès 8h00 et la pose des vergues, vers 14h00.

Des membres de l'association « Les Amis du Moulin de Foucré » seront présents. Monsieur le Maire demande également que des élus soient présents ce jour-là pour accueillir l'entreprise Thierry Croix.

III – Consultation du dimanche 26 juin 2016

Monsieur le Maire se fait l'écho de la Presse qui précise qu'un décret du ministère de l'Intérieur, daté du samedi 23 avril 2016, apporte des précisions sur le rendez-vous qui serait organisé le dimanche 26 juin prochain.

La question qui sera soumise aux électeurs de Loire-Atlantique serait la suivante : « *Etes-vous favorable au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes ?* »

Le vote serait ouvert de 8h00 à 18h00 sauf si le Préfet prend des dispositions différentes pour certaines communes.

Monsieur le Maire demande aux élus de prendre leurs dispositions pour assurer la tenue des 2 bureaux de vote si cette consultation devait avoir lieu.

IV – Landes 'Art

L'association Landes'Art demande l'autorisation de réaliser des dessins réalisés avec un pochoir sur certains bâtiments communaux de la commune. Ces dessins s'effaceront au fil du temps et resteront visibles sur la durée de la manifestation.

V – Zone d'activités

Monsieur Dany LECOQ demande s'il est possible de trouver d'autres parcelles sur la commune pour y créer une zone d'activités. La municipalité a eu connaissance que les parcelles actuellement retenues pour ce projet sont en zone humide.

Monsieur Jean-Paul NAUD estime que cette zone est bien située car à l'écart de tout habitat. La possibilité de compenser avec des terrains en friche est à examiner.

Madame Caroline LECLERC pense que la municipalité est capable de trouver un autre emplacement pour établir une zone d'activités. Elle reconnaît que ce choix a été fait sans que les élus aient connaissance d'une zone humide sur ces parcelles

Monsieur Jean-Paul souligne que l'inventaire des zones humides n'avait pas été réalisé au moment de retenir ces parcelles pour le projet de zone d'activités.

VI – Stationnement rue des chênes

Mme Myrtille GOUPIL expose le problème de stationnement pour les familles qui amènent leurs enfants à l'école Marcel Pagnol. Le parking est emprunté pour le stationnement des voitures des agents communaux. Elle propose que l'espace dédié au futur multi-accueil soit réservé aux agents travaillant sur le Pôle Enfance Jeunesse.

Les élus approuvent cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h25.

Le prochain conseil municipal est fixé le 23 mai 2016 20h30.

Gaëtan BRARD	Isabelle DUGAST	Clément FLANDRIN	Marie-Odile FOUCHER
Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT	Isabelle KHALDI-PROVOST	Caroline LECLERC
Dany LECOQ	Patrick MAILLARD	Nathalie MARAIS-CHARTIER	Pierrick MARAIS
Jean-Paul NAUD	Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Pascal PETIT
Bruno SIEBENHUNER	Yannick TOULOUX		